

## C'est quoi un référent unique de parcours ?

C'est une personne qui est nommée pour vous aider, vous accompagner dans vos besoins, vos démarches d'insertion. Il est votre interlocuteur unique.

## Comment m'est-il attribué ?

C'est le département qui le nomme.

## Qui est-il ?

En fonction de votre situation cela peut-être soit un conseiller d'insertion ou un travailleur social.

## Où se trouve-t-il ?

En fonction de votre situation il se trouve soit en CCAS soit au PLIE soit en Maison départementale des Solidarités

## Puis-je en changer ?

Oui si une situation s'avère bloquée et pour l'utilisateur et pour le professionnel un changement doit rester possible.